

Publié le 3 mars 2026



VILLE D'AUBRY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 26 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt février, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Françoise PLATEAU, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE, Rudy CARLIER, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Philippe VERON, Marie-José FACQ, Mathilde DESMONS, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW

Absents ayant donné procuration : Chantal WAGON à Rudy CARLIER, Brahim NOUI à Françoise PLATEAU, Franck VALEMBOS à Marie-José FACQ

Absents : Arlette PLOUVIN, Séverine LASNEAU, Laurent JOVENET

Madame Marie-Pascale SALVINO a été désignée secrétaire de séance

5 - AVANCE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que compte tenu du calendrier électoral de l'année 2026 retardant le vote du budget, il est proposé pour les associations, le versement d'une avance sur leur subvention de fonctionnement 2026 (à hauteur de 30% de la subvention 2025), afin que les associations puissent faire face à leurs besoins de trésorerie de ce début d'année (organisation de manifestations, déplacements championnats ...).

L'avance de subvention sera accordée aux associations subventionnées en 2025, ayant transmis leur dossier de demande de subvention 2026.

Avance de subvention de fonctionnement aux associations

	2025	Montant à verser 30%
Amicale du Personnel communal et du CCAS	110 000 €	33 000 €
Union Sportive Aubrygeoise	16 000 €	4 800 €
Harmonie Municipale d'Aubry	10 795 €	3 039 €
Aubry Athlétic Club	8 000 €	2 400 €
Ippon Club Aubrygeois	7 000 €	2 100 €
Tennis Club Aubrygeois	5 600 €	1 680 €
Club Nautique Aubrygeois	5 000 €	1 500 €
Fraternelle Aubrygeoise	4 500 €	1 350 €

Société de Tir Aubyeoise	4 300 €	1 290 €
La Ferme du Temps Jadis	4 000 €	1 200 €
J.C Basket	4 000 €	1 200 €
Amicale des Billonneux d'Auby	3 500 €	1 050 €
Entente Tennis de Table Aubyeoise	2 500 €	750 €
DRUM'S –square Meloni	2 500 €	750 €
Pétanque et fêtes du Bon Air	2 500 €	750 €
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers	2 200 €	660 €
Amis du Moulin	2 000 €	600 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Auby	1 950 €	585 €
Comité en faveur des Anciens	1 800 €	540 €
Le Temps de Vivre	1 800 €	540 €
Auby Plongée Club	1 500 €	450 €
Esprit Martial Karaté	1 500 €	450 €
Les Cheerleaders	1 500 €	450 €
Société Colombophile Local Unique	1 500€	450 €
Marche et Loisirs	1 450 €	435 €
Amitié Nord/Pas-de-Calais Pologne	1 400 €	420 €
Association Catholique Franco Polonaise	1 400 €	420 €
Enfance et Tradition	1 400 €	420 €
Les Pêcheurs du Paradis	1 200 €	360 €
Anciens Combattants (UFACVG)	1 100 €	330 €
les décorés du travail	1 000 €	300 €
Petit à Petit	1 000 €	300 €
Amicale des Donneurs de Sang bénévoles	900 €	270 €
Club Vivre Heureux	900 €	270 €
AADE	650 €	195 €
La Pétanque Asturienne	610 €	183 €
Société de Chasse d'Auby	600 €	180 €

Club Alpin d'AUBY	600 €	180 €
Comité de Parents d'Elèves Indépendants	600 €	180 €
Chorale Atout Chœur	550 €	165 €
Danse de Salon Aubyeoise	500 €	150 €
Association Sportive du Collège	400 €	120 €
Foyer Socio-Educatif Collège	400 €	120 €
Dévouement Communal	400 €	120 €
APE Brassens Prévert	305 €	92 €
ENVIE	305 €	92 €
ISKRA	305 €	92 €
PARTAGE TON TEMPS	305 €	92 €

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis sur le versement d'une avance de subvention de fonctionnement 2026 aux associations telles que susmentionnées,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents,
- d'inscrire le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

(Mesdames Mathilde DESMONS, Chantal Wagon, Deprez Corinne, Messieurs BOUTECHICHE Djamel, LOURDAUX Christophe et LESAGE Jean-Pierre ne prennent pas part au vote)

Emet un avis favorable sur le versement d'une avance de subvention de fonctionnement 2026 aux associations telles que susmentionnées,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents,

Accepte d'inscrire le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

La Secrétaire de Séance


Marie-Pascale SALVINO



Pour copie conforme,
Le Maire


Bernard CZECH

